

Réfugiés : l'Allemagne veut régulariser des milliers de déboutés de l'asile

Par Jean-Baptiste François, le 6/7/2022 à 06h49

Le gouvernement allemand a adopté, mercredi 6 juillet, un projet de loi de régularisation des étrangers qui n'ont pas obtenu le statut de réfugié, à condition de montrer des signes d'insertion.



Le chancelier Olaf Scholz semble vouloir garder le cap d'une politique d'immigration ouverte, malgré le ralentissement de l'économie et l'inflation. Dans le contrat de coalition signé fin 2021 aux côtés des Verts et des libéraux, il défendait une gestion « *prévoyante et réaliste* » des flux migratoires, avec l'accueil de 400 000 personnes par an. Cela commencera par la régularisation des personnes déjà arrivées sur le territoire, dont la demande d'asile a été rejetée, mais qui pourraient très bien trouver leur place dans le pays.

En Allemagne, la contre-attaque d'Olaf Scholz

Le gouvernement allemand a adopté mercredi 6 juillet un projet de loi qui simplifie l'intégration des étrangers dits « *tolérés* », ni expulsables ni intégrables sur le marché du travail, faute de droits. L'Allemagne compte sur son sol près de 130 000 étrangers présents depuis au moins cinq ans, mais qui rencontrent des obstacles à leur insertion.

Une « période d'essai » d'un an

Dans un premier temps, ils obtiendront un titre d'un an, afin de prouver qu'ils peuvent réunir les moyens de

subsistance adéquats. Ce n'est qu'après cette « *période d'essai* » qu'ils pourront accéder à un visa long séjour. Le regroupement familial leur sera alors facilité. Quant aux demandeurs d'asile, il leur sera plus aisé de s'inscrire aux cours d'intégration et de langue professionnelle.

En contrepartie de tout cela, les expulsions des personnes ne remplissant pas les critères fixés seront renforcées. En 2021, l'Allemagne est le pays européen ayant reçu le plus de demandes d'asile (191 000), devant la France (121 000), l'Espagne (65 000), et l'Italie (53 000).

Philippe Gudin, économiste : « L'Allemagne a pris conscience des faiblesses de son modèle »

Le pays de 83 millions d'habitants, en déclin démographique, manque de main-d'œuvre qualifiée dans l'industrie, alors qu'une légère reprise des commandes intervient depuis mai. Le projet de loi prévoit de faciliter l'insertion professionnelle dans des métiers en tension, dans le domaine médical notamment. Les réfugiés diplômés dans leur pays pourront soigner d'autres candidats à l'exil, le temps que leur qualification soit officiellement reconnue.

Jean-Baptiste François